



Ville de LORRAINE

QUESTIONS DES CITOYENS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

Vu la situation de la pandémie de COVID-19, la Direction de la santé publique du Québec autorise désormais la tenue des séances du Conseil en public, devant les citoyens, sous réserve de certaines mesures. Les citoyens ont donc la possibilité de poser directement leurs questions aux élus, lors de la période de questions.

De plus, les citoyens peuvent continuer de transmettre leurs questions ou leurs commentaires par courriel, avant la séance à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca.

Toutes ces questions et réponses sont diffusées sur le site Internet de la Ville.

QUESTIONS POSÉES EN PERSONNE, LORS DE LA SÉANCE :

SUJET : AMÉNAGEMENT PAYSAGER SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-CÔTE

Q.1 :

Qu'advient-il de l'aménagement paysager sur le boulevard de la Grande-Côte, côté ouest?

R.1 :

La demande a bien été reçue et elle est en traitement. Au départ, le syndicat du M Lorraine avait demandé de s'occuper de l'entretien, alors la Ville avait laissé au le M Lorraine le soin de le faire, mais puisque le M Lorraine demande à la Ville de reprendre le flambeau, la Ville fera l'entretien comme prévu au début.

Q.2 :

Est-ce que la Ville fera uniquement l'entretien ou si elle s'occupera également de la plantation?

R.2 :

Nous ne pouvons pas effectuer de la plantation à cette période de l'année, mais tout est prévu pour le printemps prochain. Les mesures ont été prises afin que l'aménagement de la devanture de l'entrée sud du M Lorraine soit inclus dans les plans d'aménagement paysager de l'ensemble de la Ville.

Q.3 :

Est-ce que les plans seront présentés au syndicat du M Lorraine?

R.3 :

Puisque ça devient une entrée de la Ville, la Ville va uniformiser l'aménagement avec le reste du territoire, mais il pourrait tout de même être possible de faire un suivi avec le M Lorraine afin que des plans soient présentés.

SUJET : DÉCHIQUETEUR À BRANCHE

Q.4 :

Qu'advient-il avec la problématique de bruit occasionné par le déchiqueteur à branche au garage municipal?

R.4 :

Le garage municipal est situé à proximité du M Lorraine et la Ville dispose d'espace limité pour effectuer ce travail. La Ville tente de limiter autant que possible le déchiquetage de branches à certaines périodes, mais la Ville est consciente qu'il y a certains mois où il y a énormément de déchiquetage. La Ville doit également composer avec la réalité du locataire qui loue des kayaks. Il reste que le travail doit être fait. La Ville est sensible à cette problématique et tente de s'ajuster.

Q.5 :

Est-ce qu'un mur anti-bruit pourrait être une solution?

R.5 :

Ça ne serait pas efficace à cause de la rivière et de l'emplacement. Il y a aussi le fait que le M Lorraine est en hauteur.

Q.6 :

Est-ce qu'il serait possible de déchiqueter les branches sur place au lieu de les ramener au garage municipal?

R.6 :

C'est ce qui était fait avant, mais par souci d'efficacité, il a été décidé d'acheminer les branches au garage municipal pour les déchiqueter. Il est aussi plus sécuritaire d'utiliser du matériel fixe pour effectuer le travail. Le manque d'espace est problématique, alors les possibilités sont limitées, mais la Ville est sensible à cette préoccupation et travaille sur le dossier pour trouver des pistes de solutions.

QUESTION POSÉE PAR COURRIEL :

SUJET : INTERDIRE LES ÉQUIPEMENTS POUR GAZON À GAZ

Q.7 :

Depuis quelques années, les outils d'entretien, de jardinage ou de déneigement fonctionnant à batteries ou à l'électricité sont de plus en plus répandus et performants, notamment les tondeuses, les tailles-bordures, les souffleurs à feuilles, les scies à chaîne, les scies sur perches, les souffleurs à neiges, etc.

Nous en sommes à faire la transition vers les véhicules électriques, pourquoi ne pas appliquer la même réflexion vers ces différents outils?

Est-ce que la Ville pourrait bannir les outils d'entretien fonctionnant à essence à partir de 2023 par exemple? Cela diminuerait la pollution sonore tout en contribuant à la préservation de l'environnement. De nombreux articles ont paru sur le sujet et plusieurs villes canadiennes et états américains se sont prononcés sur le sujet.

Je demande donc à la Ville d'être proactif dans la protection de l'environnement et de bannir les équipements de jardinage (tondeuse, souffleur, etc,) fonctionnant à gaz dès 2023, tant pour ses services municipaux que pour les citoyens et les entrepreneurs mandatés par les citoyens.

Si ce n'est pas pour l'environnement, je vous demande de le faire pour la protection contre la pollution sonore, pour le bien-être de vos employés puisque ces outils sont sécuritaires et ne nécessitent pas de protection auditive.

R.7 :

Nous vous remercions pour votre question et pour ces réflexions environnementales qui sont effectivement essentielles.

Légalement, la Ville pourrait adopter ce type de règlement, mais sa portée et sa mise en application nous semblent être actuellement problématique. Nous pensons effectivement aux entreprises privées, embauchées par les Lorrains, qui œuvrent sur le territoire, aux dépenses que cela représenteraient pour nos citoyens et aux conséquences que cela pourraient avoir sur l'entretien des terrains.

Nous croyons donc qu'actuellement la meilleure façon d'agir doit passer par la sensibilisation et par des incitatifs à modifier nos comportements.

En septembre 2020, la Ville a augmenté le plafond du budget destiné au Programme de subventions environnementales à 10 000 \$. Puis, en avril 2021, la Ville a modifié les outils visés par ce Programme de subvention pour y ajouter *une tondeuse manuelle à rouleaux, une tondeuse électrique ou à batterie et une souffleuse à neige électrique ou à batterie.*

Nous croyons qu'actuellement ces incitatifs et de la sensibilisation sont des gestes plus adaptés qu'une interdiction.

Le tout pourrait faire partie d'une Infolettre de la Ville ou potentiellement même d'un sondage auprès de nos citoyens.